

Saint Sulpice le Dunois

Magazine

semestriel d'informations municipales

n° 59

JANVIER 2019



Le mot du Maire	3
L'agenda des élus	4 à 5
Les membres du Conseil Municipal et état civil 2018	5
Les dossiers du Conseil Municipal	6 à 9
La Forge	10 à 11
Travaux Auberge de la Fontaine aux Loups	12
Travaux	13
Complémentaire santé et prévoyance - Mutualia	14
Le devoir de mémoire	15
Commission sociale	16
Stage public de formation vocale et Chorale vocalise	17
Concours communal de Fleurissement 2018	18 à 19
Bibliothèque municipale	20
Restauration scolaire du RPI La Celle Dunoise-St Sulpice le Dunois	21
Du côté des écoles	22 à 23
Fleurir, Arborer, Jardiner et Loi Labbé	24
Elagage	25
CCMVOC	26
SIARCA	27
Le marché de Noël et l'association Les Bout'Choux Dunois	28
Dynamy Club et Club de l'Amitié	29
Le Comité des Fêtes	30 à 31
ACCA et Visites sur le territoires communal	32
Infos pêle-mêle	33 à 34
Santé urgences et Mots croisés (Claude et Jeannette Barcat)	35
La Mairie à votre service et infos diverses	36



ST SULPICE LE DUNOIS

*Gérard Delafont, Maire de Saint Sulpice le Dunois
et le Conseil Municipal
ont le plaisir de vous inviter à la présentation des
vœux du Nouvel An*

Le samedi 26 janvier 2019 à 15h.00

Salle polyvalente

RSVP pour le 19/01/19 secrétariat de mairie

Tél. 05 55 89 08 17 ou @ : mairie.st.sulpice.le.dunois@orange.fr

Le Mot du Maire

Notre pays traverse depuis 2 mois une crise profonde au travers du mouvement des "gilets jaunes". Les revendications portent sur le pouvoir d'achat, les inégalités, les injustices sociales et leur prise en compte partielle par le gouvernement a été bien tardive. Ce mouvement social inédit s'est transformé en crise politique après des violences et des dégradations inacceptables à Paris et en Province. La question de la nécessité d'une réforme globale et majeure de notre système démocratique se pose. Ce n'est qu'à ce prix que la paix sociale pourra revenir à court terme.

L'expression du mouvement des "gilets jaunes" n'est que le prolongement des alertes successives aux différentes élections avec un nombre toujours important de citoyens qui tournent le dos aux urnes et ne se reconnaissent plus dans le système républicain actuel. Je prendrai les dispositions nécessaires pour l'organisation au niveau communal du débat national décidé par le gouvernement et je vous invite à participer nombreux à la consultation. Les modalités d'organisation vous seront communiquées par voie d'affichage sur les panneaux de la mairie et des villages.

Les investissements décidés par votre Conseil Municipal pour l'année 2018 sont en cours de réalisation et le présent magazine vous en rend compte.

Deux projets d'investissement pour 2019 :

- réalisation d'un complément d'isolation de la cantine et des aménagements liés à la sécurité de l'école après les recommandations du responsable sécurité de l'Inspection Académique

- l'aménagement de la médiathèque 3^{ème} lieu avec un soutien financier important de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture et de la Préfecture de la Creuse. Le Conseil Départemental devrait se prononcer prochainement. La Région Nouvelle-Aquitaine se prononcera dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.

Je vous invite à parcourir ce magazine qui présente les initiatives et activités de la municipalité et de nos associations qui contribuent au dynamisme de notre commune.

Bonne lecture de notre magazine et je remercie tous ceux qui ont participé à sa réalisation.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une belle et heureuse année 2019 et vous présente mes meilleurs vœux pour vous et vos proches.

Le 10 janvier, Gérard Delafont.



L'agenda des élus

JUILLET

- 23 - Bureau La Palette
- 25 - Conseil Municipal

AOÛT

- 14 - Vernissage Expo Dun sur la Guerre 14/18
- 19 - Foire Concours Agricole Dun
- 22 - Réunion Maire Adjoints
- 23 - Commission Sécurité au SDIS Ste Feyre
- 27 - Bureau Com Com
- 31 - Pré-rentrée école pour les enseignants

SEPTEMBRE

- 03 - Rentrée Scolaire
- 05 - Réunion Région N^{velle} Aquitaine à Aubusson : prospective dynamique du développement en Creuse
- 06 - Réunion V.P. Com Com
- 06 - Conseil Communautaire
- 10 - Rencontre à La Palette Etat CAF Com Com
- 12 - Inauguration square A. MALINVAUD à l'Apollo Dun
- 12 - Réunion associations pour utilisation salle polyvalente
- 13 - Circuits Courts Restauration scolaire : Saint Priest la Feuille
- 14 - Réunion Association des Maires de la Creuse – Mairie de Guéret
- 15 - Vernissage Expo Auguste CLERGEAU à La Celle Dunoise
- 17 - Réunion avec gérants de l'Auberge et la CCI.
- 17 - Conseil Communautaire La Souterraine
- 18 - Réunion Parents à l'école
- 21 - Analyse offres pour marché de travaux de l'Auberge
- 24 - Bureau La Palette
- 27 - Présentation de l'Etablissement Public Foncier N^{velle} Aquitaine Le Grand Bourg

OCTOBRE

- 01 - Bureau GAL SOCLE
- 02 - Réunion chantier ENEDIS
- 03 - Réunion pour projet jardin Médiathèque avec architecte Com Com et paysagiste CAUE
- 03 - Bureau Com Com La Souterraine
- 04 - Rencontre avec Etablissement Public Foncier N^{velle} - Aquitaine
- 04 - Commission Tourisme Dun
- 05 - Commission Départementale de Coopération Intercommunale Préfecture Guéret

- 08 - Bureau La Palette Dun
- 08 - Commission Sociale Communale
- 10 - Participation à la réunion de la Com d'Agglo de Guéret sur le thème « Des champs à l'assiette »
- 11 - Visite entreprise pour sécuriser l'accès à l'Ecole
- 13 - AG de l'association des Maires de la Creuse à Guéret
- 16 - Réunion cantonale des Conseillers départementaux à la Mairie de Dun
- 16 - Réunion chantier Auberge
- 17 - Réunion Bureau Com Com La Souterraine
- 18 - CDCI Préfecture Guéret
- 22 - Bureau La Palette
- 22 - Commission d'évolution des charges transférées
- 22 - Conseil Communautaire Bénévent l'Abbaye
- 23 - AG Dynamy Club
- 24 - Commission Culture intercommunale La Souterraine
- 25 - Réception travaux SIARCA Grand Prat
- 29 - Visite Entreprise Vizcaïno pour bilan des canalisations assainissement au bourg
- 31 - Visite Etablissement Public Foncier de N^{velle} Aquitaine

NOVEMBRE

- 05 - Commission numérique intercommunale Le Grand Bourg
- 06 - Réunion chantier Auberge
- 07 - Réunion V.P Com Com
- 08 - Comité d'appui Fonds Européens LEADER Limoges
- 08 - Conseil d'Ecole
- 12 - Contrôle APAVE travaux de renforcement tunnel rue Principale
- 14 - Réunion approvisionnement local en restauration scolaire des communes de l'Ouest Creuse St Sulpice
- 14 - Conseil Communautaire FURSAC
- 17 - Vernissage exposition Insu et Livres d'occasion : Salle polyvalente
- 19 - Bureau et Conseil d'Administration de la Palette
- 20 - Réunion chantier Auberge
- 20 - Réunion aménagement jardin Médiathèque avec architecte Com Com et paysagiste du CAUE
- 21 - Rencontre sur la revitalisation des Centres Bourgs avec Mme PINVILLE élue de la Région Bénévent l'Abbaye
- 29 - Préparation décors du bourg Mairie
- 30 - AG Comité des Fêtes

DECEMBRE

- 01 - Rencontre avec les gérants de l'Auberge
- 03 - Réunion gestion des fonds Européens LEADER La Souterraine
- 04 - Réunion chantier Auberge
- 04 - Réunion Commission Enfance Jeunesse Intercommunale Dun

05 –Réunion Commission lecture
 Publique Intercommunale
 10 - Conseil communautaire
 11 - Réunion chantier ENEDIS Mairie
 12 - Réunion Vice-Présidents Com Com La Souterraine
 13 - Conseil Municipal Mairie
 14 - Réunion préparation Magazine Mairie
 15 - Réunion des participants au concours de
 fleurissement et remise des diplômes
 17 - Rencontre des gérants de l'Auberge
 18 - Entretien avec les Vice-Présidents du Conseil
 Départemental L. DAULNY et H. FAIVRE concernant
 le financement du projet Médiathèque communal
 Mairie de Dun
 18 - Réunion de chantier ENEDIS Mairie
 18 - Bureau La Palette Dun
 19 - Conseil Communautaire Saint Germain Beaupré

GLOSSAIRE:

AG: Assemblée Générale
Agglo : Agglomération
CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement
CDCI : Commission Départementale Coopération
Intercommunale
Com Com : Communauté de Communes
GALSOCLe : Groupe d'Action Locale Sud-Ouest
Leader
V.P. : Vice-Président communauté de communes

Les membres du Conseil Municipal de Saint Sulpice le Duonois

La municipalité :

Gérard DELAFONT, Maire,
 Bruno DARDAILLON, 1^{er} Adjoint au Maire,
 Marie-Claude GUIGNAT, 2^{ème} Adjoint au Maire
 Robert DUMOULIN, 3^{ème} Adjoint au Maire

Les conseillers municipaux :

Guy DEBROSSE, Jean-Luc PASQUIGNON, Christian DESFOUGERES, Bernard PERICAT, Bertrand PARINAUD, Roger DUMOULIN, Christophe NEVEU, Dominique PASQUIGNON, Mireille VALLET, Roger TISSIER, Danielle BUCHER.

Décès

Christian LEJEUNE, Le Mas Saint Jean, le 18 janvier
 Jean Pierre ENIQUE, 5 les Bouiges d'en Haut,
 le 25 mai
 Raymond GROSSET, Les Mesures, 15 septembre
 Marthe QUELLET veuve BOYER , Le Petit Montpion, 21 septembre
 Denise JARDINAUD veuve LAVAUD, rue Principale, le 15 octobre
 Serge CARRERO, rue Principale, le 22 décembre

Etat Civil

Inhumations 2018

Daniel NICAUD (Bussière-Dunoise), le 02 février
 Marcelle RICHARD née MEILLAUD (Chelles), le 20 mars
 Jeanine DARDAILLON (Dun-le-Palestel), le 22 mars
 Aimé DELAGE, (Dun-le-Palestel), le 24 avril
 Gisèle GABIACHE (Bussière-Dunoise), le 23 juillet
 Marcelle PINOT née DUPECHER (Dun-le- Palestel), le 25 juillet
 Pierre BERTHET (Le Poinçonnet), le 1^{er} août 2018
 Yvonne DELACOUR née BARNERIAS (Bagnols-en-Forêt), le 22 août
 Lucienne DARDAILLON née FOURNIOUX (Divonne les Bains), le 20 novembre
 Octavie PERROT née MEILLAUD (Bussière-Dunoise), le 20 décembre

Naissances

Lucille RICHOU, Chabannes, née le 12 avril
 Jade PASQUIGNON, Puyléger, née le 12 septembre

2018



Renouvellement garantie d'emprunt Creusalis

Creusalis - OPH de la Creuse a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de l'un des trois prêts, initialement garantis par la Commune. Le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 28 août 2018 a délibéré favorablement en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagé.



Validation emplacement site technique Dorsal

Le 5 septembre 2018 M. Eric Gourceyraud, conducteur de travaux auprès de Bouygues Energies et Services, a présenté l'arrivée de la fibre optique sur le territoire communal prévue en 2019. Le principe de l'architecture déployée, le calendrier de mise en service, les phases de déploiements et ses méthodes ont été aussi détaillés.

Les acteurs de ce programme sont :

Maîtrise d'ouvrage - Syndicat mixte Dorsal et Département de la Creuse,

Maîtrise d'œuvre et constructeur du réseau – Groupement Axione / Bouygues Energies et Services, Exploitant et commercialisation du réseau – Société Publique Local Nouvelle Aquitaine THD.

Un local technique de télécommunication - NRO – Nœud de Regroupement Optique – sera installé à l'entrée du stade municipal pour desservir les deux communes de La Celle Dunoise et St Sulpice le D^s.



EPF – Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine

Le 27 septembre 2018, une rencontre a eu lieu à Grand Bourg dans le cadre d'une convention avec la Communauté de Communes des Monts et Vallées Ouest Creuse (CCMVOC) et l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPF). La CCMVOC a pour vocation de présenter l'action de l'EPF aux communes membres et à les accompagner dans la définition de leurs projets.

Lors de cette réunion, une présentation du cadre, des actions et des missions par l'EPF ont été abordés et illustrés par les témoignages des communes déjà engagées : La Souterraine, Bénévent l'Abbaye, Marsac et Grand Bourg.

M. le Maire a présenté à cet établissement :

- le projet de l'aménagement du carrefour de l'entrée-est du Bourg, le carrefour de la RD 15 et la VC n°1 ;
- la réalisation d'une étude d'aménagement de la traversée du Bourg pour sécuriser les différents usagers.

Vu la venue de l'EPF sur le site en date du 31 octobre 2018, le Conseil Municipal n'envisage pas la signature d'une convention en raison de l'impossibilité pour l'EPF de prendre en charge, parallèlement à la démolition d'une grange, l'aménagement du croisement entre la RD 15 et la VC n° 1. Compte tenu de la déclivité du terrain et selon l'avis de techniciens consultés, la phase de démolition doit tenir compte des impératifs de l'aménagement : sécurisation du carrefour, création des stationnements pour l'auberge et la salle polyvalente, aménagement d'un espace paysagé...L'EPF n'a pas la compétence.



Implantation du local technique de télécommunication (NRO) pour la fibre optique au stade municipal



Une entrevue est prévue le 11 janvier 2019 avec un prestataire ayant d'excellentes références car ce projet complexe nécessite un accompagnement pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.



Assainissement : situation des villages placés en zonage collectif : Chabannes et Puyléger

Le 7 mars 2003, le Conseil Municipal a approuvé et hiérarchisé les travaux d'assainissement collectif comme suit : Chabannes et Puyléger.

D'autre part, le 5 novembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet sommaire et émis un avis favorable à la réalisation des travaux pour la création d'un assainissement collectif des hameaux des Bouiges d'en Haut, de Chabannes et de la future zone artisanale.

Considérant que les subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau et du Département ne seront pas obtenues,

Sur proposition du Maire, les dits hameaux pourraient être placés en zonage non collectif. Une réunion de la commission communale eau/assainissement sera organisée afin de trouver des solutions comme le système d'assainissement non collectif par filtre à roseaux ou lagunage. Le Département sera sollicité pour y participer.



Renouvellement du bail commercial liant la Commune et l'établissement public La Poste

Un bail commercial a été signé entre la Commune et La Poste le 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 9 ans et est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Ce contrat se poursuit tacitement aux mêmes clauses et conditions que le bail initial. Les parties se sont rapprochées et ont convenu de procéder à la signature d'un nouveau bail.

Le programme de travaux de rénovation du bureau de Poste sera réalisé au courant du 1^{er} semestre 2019.



Amendes de police

Le Département a communiqué le montant des amendes de police (année 2017) réparti à part égale entre les 17 communes du canton de Dun-le-Palestel, soit 433.94 €. Le produit des amendes de police vise l'amélioration de la sécurité routière.



Extension du périmètre d'Evolis 23 – SPANC au territoire de la Communauté de Communes Creuse Confluence

Le 31 octobre 2018, le Conseil Municipal a pris acte que la Communauté de Communes Confluence, déjà adhérente à Evolis 23 pour partie de son territoire souhaite étendre cette adhésion à l'ensemble de la Communauté de Communes Confluence, élargissant de ce fait le périmètre d'intervention d'Evolis 23. Par 14 voix pour, adoption de l'élargissement du périmètre d'Evolis 23 à l'intégralité de la Communauté de Communes Confluence, pour l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif.



Demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour grosses réparations à l'école (Dotation d'équipement des territoires ruraux)

Vu le compte-rendu de la visite d'assistance à la consolidation des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) du 13 juin 2018, établi par le référent sûreté départemental – équipe mobile de sécurité – DSDEN de la Creuse,

Un programme de travaux sera réalisé après obtention de subvention au titre de la DETR - année 2019 pour la mise en sûreté des élèves face au risque attentat-intrusion et une partie de ces travaux sera faite en régie par l'employé communal. Des miroirs sans tain, verrous, cylindres à bouton et barre anti-effraction seront installés dans les classes.

De plus, des travaux d'isolation du circuit de chauffage central dans les combles au-dessus de l'école sont prévus ainsi que l'isolation du plafond de la cantine.

Le taux d'aide est de 70%.

Plan de financement :

Coût des travaux : 9 685.32 € HT

Subvention DETR 2019 - 70 % : 6 779.72 €

Autofinancement : 2 905.60 €



Créances irrécouvrables – Demande d'admission en non-valeur

Lors de séance en date du 31 octobre 2018, le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur un montant d'admissions en non-valeur de 1 732.08 € sur le budget eau-assainissement. Par douze voix-pour et deux abstentions (MM. Guy Debrosse et Bruno Dardaillon), il a été admis en non-valeur la dite somme.



Communauté de Communes des Monts et Vallées Ouest Creuse

Approbation par le Conseil Municipal de la délibération n° DEL 180917-01 de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse (CCMVOC) approuvant les statuts.

Rapport de la CLECT

Connaissance par le Conseil Municipal du rapport établi par la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation de transferts de charges) en date du 22 octobre 2018, relatif à la compétence GEMAPI et ses conséquences sur les attributions de compensation communales 2018. Adopté par treize voix pour et une abstention (M. Gérard Delafont) lors de la séance du Conseil Municipal en date du 31 octobre 2018.



Groupement de commande Sagnat, Dun le P^{el}, Lafat, Maison Feyne, St Sulpice le Dunois et Villard : étude de recherche en eau

Le coordinateur est la mairie de Sagnat.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à Larbre Ingénierie (23 - Guéret)

Courant octobre 2018, une consultation a été lancée pour les prestations suivantes :

Lot 1 : études et mesures géophysiques



Lot 2 : forages et équipements des forages, essais de pompage
 Lot 3 : prélèvements et analyses d'eau
 Option 1 : fracturation d'un forage
 Le 29 octobre 2018 : présentation des offres.

La prospection de lieux propices commencera courant janvier 2019.



Tarifs au 1er janvier 2019

Redevances eau et assainissement*

• EAU

Abonnement annuel : 64,73 €
 Consommation tranche de 0 à 100 m³, le m³ : 0,837 €
 Consommation tranche de 101 à 500 m³, le m³ : 0,670 €
 Consommation tranche de plus de 500 m³, le m³ : 0,391 €

• ASSAINISSEMENT

Redevance fixe annuelle : 16,07 €
 Consommation tranche de 0 à 100 m³, le m³ : 0,212 €
 Consommation tranche de 101 à 500 m³, le m³ : 0,145 €
 Consommation tranche de plus de 500 m³, le m³ : 0,078 €

* Dispositions de l'arrêté du 6 août 2007 relatif au plafonnement de la part de la facture non proportionnelle au volume d'eau consommé, qui dans les communes rurales, doit être égal ou inférieur à 40% hors taxes pour une consommation de 120 m³ par logement desservi.

• Taxes recouvrées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Redevance Modernisation Réseau : 0.15 €
 Redevance Pollution Domestique : 0.23 €

Concessions au cimetière et services funéraires

1°) Concessions de terrain

Concessions emplacements drainés
 2^{ème} agrandissement et neuf :

	<u>trentenaire</u>	<u>centenaire</u>
Triple largeur 6,25 m ²	161,00 €	643,00 €
Double largeur 5,00 m ²	139,00 €	557,00 €
Simple largeur 3,00 m ²	107,00 €	428,00 €

Concessions dans l'ancien cimetière drainé
 (1^{er} agrandissement) :

le m ²	<u>trentenaire</u>	<u>centenaire</u>
	17,00 €	69,00 €

Concessions dans l'ancien cimetière non drainé :

le m ²	<u>trentenaire</u>	<u>centenaire</u>
	9,00 €	34,00 €

2°) Creusement de tombe par un employé communal :
 220,00 €

3°) Location du caveau communal
 Gratuit les six premiers mois, puis 51,00 € par mois à l'issue du 6^{ème} mois,

4°) Concession de case de columbarium :
 Nouvelle concession et renouvellement pour quinze ans : 570,00 €
 Nouvelle concession et renouvellement trente ans : 1.000,00 €

5°) Dispersion de cendres au jardin du souvenir :
 30,00 €

Tarifs des cantines du RPI des écoles de Saint-Sulpice-le-Dunois et La Celle-Dunoise

. Repas enfant régulier : 2,65 €
 . Repas enfant non régulier ou adulte à faible revenu (EVS...) : 3,20 €
 . Repas instituteur régulier : 4,70 €
 . Repas instituteur non régulier : 5,20 €

Garderie scolaire

. 0,90 € pour la garderie du matin ou du soir jusqu'à 18h30
 . 1,60 € pour la garderie matin et soir jusqu'à 18h30.

Salle polyvalente

. Prêt de tables : 2,20 € la table
 . Prêt de chaises : 0,60 € la chaise

• Pour les particuliers de la commune :

130 €	+ Consommation électricité (différence entre relevés index début et fin de location) est fixée au prix unitaire du kilowatt TTC en vigueur
-------	---

+ caution : 200 €

• Pour les particuliers hors de la commune et associations extérieures :

180 €	+ Consommation électricité (différence entre relevés index début et fin de location) est fixée au prix unitaire du kilowatt TTC en vigueur
-------	---

+ caution : 200 €

Signature d'une convention incluant le règlement d'utilisation de la salle polyvalente, une fiche d'état des lieux et de sécurité contre l'incendie. Une demande de location est à effectuer auprès du secrétariat de mairie.

Tarifs de photocopie et tirage couleur sur imprimante de document scanné

	Photocopie		Tirage couleur
	format A4	format A3	doc. scanné A4
Simple	0,30 €	0,45 €	1,00 €
Recto verso	0,60 €	0,90 €	



Motion de défense du service public ferroviaire en Creuse

Une nouvelle fois, les collectivités, les usagers, les professionnels s'insurgent face à une volonté manifeste de remettre en cause le service public ferroviaire.

Les différents services de la SNCF font régulièrement l'objet de décisions confortant la volonté de désengagement des décideurs sur ce type de transport.

Ces décisions sont incompréhensibles particulièrement dans le contexte actuel où la Présidence de la République annonçait que La Creuse serait un exemple de revitalisation où tous les partenaires sont unanimes pour demander que la gare de La Souterraine soit une des priorités qui favorisera le développement économique de La Creuse et de sa Région.

Nous demandons, la réévaluation de la proposition de La Région Nouvelle Aquitaine concernant les temps d'ouverture des gares de La Souterraine (réduction de 50%) et de Saint Sébastien (fermeture définitive), Guéret (réduction de 50%), soit 3 postes de vendeurs supprimés en Creuse, ce sont des équipements structurants, portes d'entrée de La Creuse sur l'axe POLLT et demandons une desserte avec des trains directs sur l'axe Bordeaux Lyon.

Nous demandons le maintien des postes du premier train au dernier train desservant, afin de garantir l'accueil sur les sites ainsi que sa qualité pour le public, il est important que tous les billets soient vendus au guichet, sur les 2 trains ECO Paris Toulouse et Toulouse Paris qui desservent La Souterraine, les billets ne peuvent être pris que sur Internet.

Nous demandons que les 6 postes d'agents circulation soient maintenus en gare de La Souterraine en gardant la commande locale de la gare, postes essentiels pour la sécurité des usagers et des circulations. Ces postes sont absolument nécessaires pour la prise en charge des personnes à mobilité réduite, qui seront obligées de monter ou descendre à Limoges ou à Châteauroux et finir leur voyage en taxi d'où un désagrément et un surcoût supplémentaire.

Nous demandons que le quai 2 la gare de La Souterraine, qui dessert les trains en provenance de Paris soit rehaussé et entièrement rénové, évitant les nombreux accidents de personnes.

Nous condamnons le projet de fermeture de la ligne Felletin-Busseau sur Creuse pour 2022.

A l'heure où on est en droit d'espérer que notre ruralité soit préservée, confortée, nous ne pouvons accepter ces comportements qui ne respectent pas les moyens de nos territoires qui ne peuvent encore subir une dégradation supplémentaire.

A l'inverse, nous exigeons la mise en place d'une politique forte, ambitieuse pour un service public de transport ferroviaire voyageurs et fret de qualité pour tous, passant par le rétablissement de tous les arrêts, la rénovation des matériels, la mise en sécurité des gares et de leurs abords, le maintien des heures d'ouverture des guichets et l'ensemble des personnels. C'est vital pour notre territoire et pour la population.

Décision : par treize voix pour, la motion est adoptée lors de la séance du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2018.



Personnel communal

- Avancement de grade du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet de l'agent intercommunal du service technique ;

- Promotion interne de l'ATSEM au grade d'agent de maîtrise ;

- Renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour un an à compter du 1er décembre 2018 pour une durée de 20 heures hebdomadaires, une rémunération au S.M.I.C. et un remboursement de l'Etat au titre du CAE à hauteur de 50%.



Arrêté interdisant les radars embarqués

Madame la Préfète a demandé de retirer l'arrêté municipal n° A181105.00 en date du 5 novembre 2018 portant sur l'interdiction de la circulation de tous véhicules privés munis de système de caméras embarquées.



Compteurs Linky

Ni le Conseil Municipal d'une commune ni son maire ne disposent, sur le fondement des textes en vigueur, de la compétence pour s'opposer ou conditionner le déploiement des compteurs Linky sur le territoire de la commune.

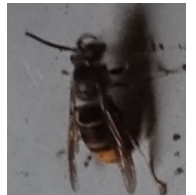


CAA Nantes, 5 octobre 2018, préfet d'Ille-et-Vilaine, n° 18NT00454.



Don de Monsieur Bernard PERROT (Chabannes) pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques, prise en charge financièrement par la Commune.

Huit interventions de la Sté FARAGO (23 Guéret) pour la destruction de nids sur le territoire communal.



Dématérialisation

La commune est adhérente auprès du SDIC 23 - Syndical Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale. Le Syndicat a pour objet :

- l'étude et la réalisation de solutions informatiques pour la gestion des communes adhérentes (au nombre de 201 à ce jour),

- l'acquisition, l'installation et la maintenance des logiciels et de matériel d'usage ou d'intérêt collectif ou commun,

- la formation du personnel des communes adhérentes à l'utilisation des logiciels et du matériel d'intérêt ou d'usage collectif ou commun,

- le conseil et l'assistance pour l'acquisition ou l'installation des logiciels ou de matériel autres que d'intérêt ou d'usage collectif ou commun,

- la sensibilisation et le conseil à l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Donc, la commune a franchi le pas sur l'évolution des logiciels utilisés au secrétariat de mairie comme la dématérialisation du budget (courant 2019), des actes administratifs, de la comptabilité, PASRAU (Prélèvement A la Source Revenus AUTres), l'état civil, la paye.

Site officiel : sdic23.net

La Forge

Suite du dossier...

- 1) Lancement de la procédure d'appel d'offres en 9 lots séparés en date du 27 juillet 2018 pour la restructuration d'un bâtiment en médiathèque et maison des associations
- 2) Suite à l'ouverture des plis en date du 11 septembre 2018, le lot 3 – Menuiseries extérieures alu a été infructueux : aucune offre. Une nouvelle consultation a été lancée pour ce lot le 12 septembre 2018 et ouverture des plis le 25 septembre 2018
- 3) Synthèse :

4) La DRAC Nouvelle-Aquitaine, financeur de la future médiathèque et maison des associations a demandé un rapport décrivant le projet médiathèque 3ème lieu, incluant notamment les missions, les enjeux, les objectifs, les services, les moyens de fonctionnement et le plan de financement. Ce rapport a été adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance en date du 28 août 2018, intitulé "le projet culturel scientifique éducatif et social de la médiathèque 3ème lieu de Saint Sulpice le Dunois.

5) Le 27 septembre 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le nom "la Forge" à la future médiathèque au vu du passé familial de l'immeuble et notamment de l'existence sur deux générations de métiers de maréchal ferrant, serrurerie et forge.

Médiathèque 3ème lieu et Maison des Associations

LOTS	Libellé	Nombre d'entreprises ayant soumissionnées	Nom des Entreprises mieux disantes	Montant HT	Comparaison avec l'estimation Montant HT	
					>	<
LOT 1	DEMOLITION - GROS ŒUVRE – VRD	2	PENOT & FILS	136 881.42 €	>	132 000.00 €
LOT 2	CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE	2	MARTINET Pascal	55 987.70 €	<	65 000.00 €
LOT 3	MENUISERIES EXTERIEURES ALU	3	NAUDON MATHE	69 090.00 €	>	53 000.00 €
LOT 4	MENUISERIES BOIS	2	NAUDON MATHE	15 448.00 €	>	10 000.00 €
LOT 5	PLATRERIE - ISOLATION	7	FAURE	36 370.00 €	<	49 000.00 €
LOT 6	PEINTURE	5	COULEURS DECO	14 723.50 €	<	23 000.00 €
LOT 7	SOLS COLLES	4	SOGEB MAZET	12 711.87 €	<	13 000.00 €
LOT 8	ELECTRICITE	3	PAROTON	40 600.00 €	<	42 800.00 €
LOT 9	PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - VENTILATION	1	PARBAUD	55 115.80 €	<	60 500.00 €
TOTAL				436 928.29 €	<	448 300.00 €

À ce montant des travaux, il faut ajouter les coûts relatifs à l'achat du bâtiment, à l'étude préalable, aux missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé à l'assurance "dommages ouvrage" et aux honoraires de l'architecte maître d'œuvre du projet :

$$436\,928,29 + 80\,719,50 = 517\,647,79 \text{ €}$$

En accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture et la Préfecture de la Creuse, il a été convenu de répartir le coût global de la manière suivante :

- ⇒ Médiathèque 74% = 367 495,42 €
- ⇒ Maison des Associations 26% = 150 152,37 €

Tableau de financement :

	BASE 74%	Etat - Région DRAC - DGD	Etat - Région DSIL	Département	REGION	Quote-part communale
Médiathèque	367 495.42 €	190 624.23 €	41 467.55 €	36 749.54 €	33 074.59 €	65 579.51 €

Locaux associatifs	BASE 26%	Etat - DETR	Etat - Région DSIL	Quote-part communale
Travaux + divers	150 152.37 €	75 076.19 €	42 944.80 €	32 131.38 €



Glossaire :

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
 DGD : Dotation Générale de Décentralisation
 DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Calendrier des travaux :

- ⇒ durée : prévision 45 semaines
- ⇒ 1^{ère} réunion maîtrise d'œuvre - entreprises : mardi 22 janvier 2019

Équipement mobilier et informatique - Choix pour collections :

Le comité de pilotage composé de représentants de la Région, du Conseil Départemental, de la Communauté de Communes et de la Commune sera sollicité, début février 2019, pour définir et choisir le type de mobilier ainsi que l'équipement informatique.

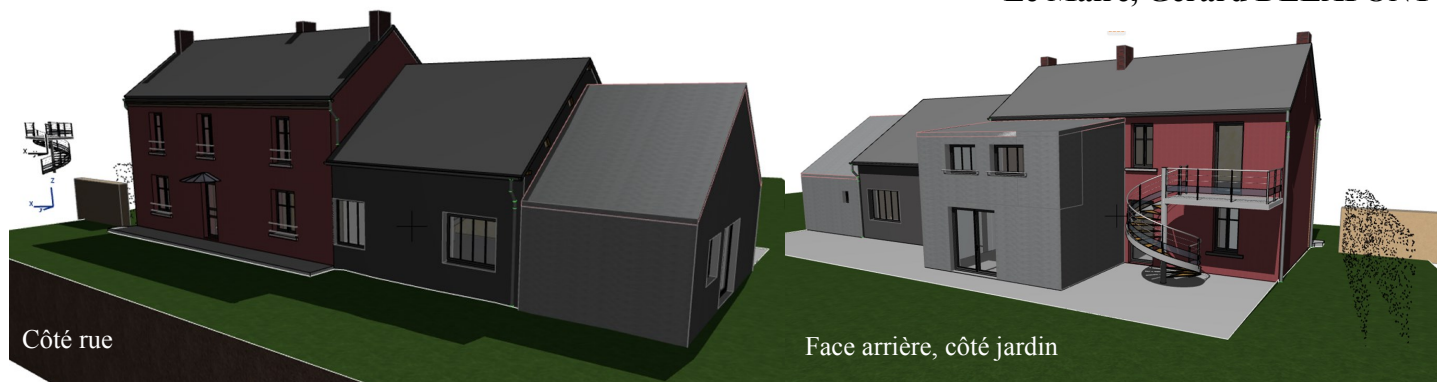
A partir des thématiques définies dans le "PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE EDUCATIF ET SOCIAL" de la médiathèque, une liste des achats de livres et documents sera établie pour constituer le fonds de la médiathèque.

Animation médiathèque 3^{ème} lieu :

Elle sera confiée à Monique GUEROT-VALLETTE qui suit, depuis la rentrée 2018, une formation d'Adjointe du Patrimoine. Cette formation est nécessaire pour être en responsabilité de gestion et d'animation d'une équipe de bénévoles en médiathèque.

Rencontres avec la population pour définir les attentes et les besoins afin que la médiathèque soit un lieu d'échanges, de savoirs, savoir-faire et de rencontres. Elles auront lieu à partir de septembre 2019. L'information sera transmise par le magazine de juillet 2019 et par affiches sur les panneaux des villages.

Le Maire, Gérard DELAFONT



Mise aux normes accessibilité et remplacement des menuiseries extérieures à l'Auberge de la Fontaine aux Loups



Suite du dossier...

- 1) Procédure d'appel d'offres en 5 lots séparés lancée le 31 juillet 2018 pour la mise aux normes accessibilité et remplacement des menuiseries à l'Auberge de la Fontaine aux Loups.
- 2) Suite à l'ouverture des plis en date du 7 septembre 2018, le maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres et a remis ses conclusions au pouvoir adjudicateur le 21 septembre 2018.

3) Synthèse :

Dépenses		Recettes	
Lot 1 Maçonnerie-VRD - Faure	7 678.00 €		
Lot 2 Menuiseries ext alu - Naudon	14 699.00 €	DETR 2018	25 782.30 €
Lot 3 Menuiseries bois - Moreau	12 006.50 €	Contrat de ruralité 2018	30 420.81 €
Lot 4 Peinture Plâtre Sols collés - Cadillon	11 562.60 €		
Lot 5 Electricité Chauff Plomberie Sainaire - Paroton	14 243.45 €		
	60 189.55 €		
SPS	1 480.00 €		
Diagnostic	450.00 €		
Maîtrise d'œuvre	10 765.00 €		
Publicité	779.16 €	Total SUBVENTIONS	56 203.11 €
Montant HT	73 663.71 €	FCTVA n+2	14 500.55 €
TVA 20%	14 732.74 €	Autofinancement	17 692.79 €
	88 396.45 €	TOTAUX	88 396.45 €

- 4) Après l'étude financière de l'expert-comptable des gérants de l'Auberge et pour donner suite à l'entrevue avec la responsable du secteur de la Chambre de Commerce, le loyer (partie commerce) a été réduit à 34% de son montant initial à compter du 1er octobre 2018 et jusqu'à la fin de l'exercice comptable 2018/2019, soit le 30 juin 2019.
- 5) Le 20 décembre 2018, les gérants de l'Auberge ont déclaré la fin de leur activité au 31 décembre 2018.
- 6) Recherche de gérants : **annonce**



Commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS recherche pour son auberge un gérant. Bar/Restaurant/Hôtel

L'auberge, sise près de l'Eglise, bénéficie d'un cadre agréable. Elle est dotée de deux terrasses dont une grande permet, par beau temps, de se restaurer avec vue sur la campagne environnante et les Bois de Montpion.

Sept chambres agréablement aménagées, avec sanitaires "Soleil Levant", "Pompadour", "Nature", "Chinoise", "Camaieu", "Familiale" dont une au rez-de-chaussée "Fifi" aménagée pour personne handicapée.

Côté restauration, l'auberge est dotée d'une grande cuisine fonctionnelle, d'une salle de restaurant pouvant accueillir une quarantaine de convives et d'un petit bar. L'auberge a reçu en 2007 le label "Hôtel de tourisme".

Loyer : 600 € HT

Contact : 05 55 89 08 17 @ : mairie.st.sulpice.le.dunois@orange.fr



Bilan des canalisations de l'assainissement

Inspection télévisée réseau assainissement

Lors des travaux d'enfouissement du réseau électrique, les 19, 21 et 27 septembre 2018, JM Vidéos services (23 - St Fiel) a effectué le contrôle du réseau assainissement par inspection télévisée, pour un montant de 1 848.33 € HT. Longueur inspectée : 639 mètres. Il a été constaté que le réseau est vieillissant et est dans un état moyen avec des canalisations qui sont à remplacer très

rapidement, notamment rue des Fontenailles : intrusion de racines dans le réseau.



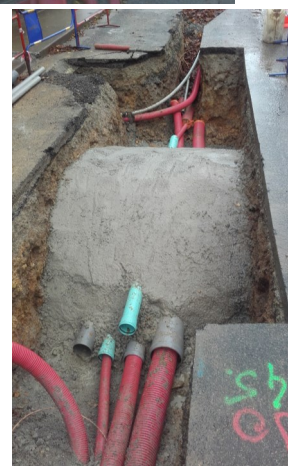
Travaux d'enfouissement...

Dans le cadre de la sécurisation de la desserte en énergie électrique, le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) et la commune ont proposé d'une part de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension au Bourg et d'autre part l'illumination de l'église. L'entreprise Lestrade (23 - Dun le Palestel) a été attributaire du marché d'électrification rurale. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée entre la Commune et le SDEC. Les propriétaires des immeubles concernés par ces travaux sont vivement remerciés pour leur accord concernant l'installation de candélabres aux murs de leurs biens.



Réalisation d'un sarcophage béton passant dans la structure d'un passage souterrain

La voûte de la cave sise rue Principale a été nettoyée par les adjoints techniques communaux et consolidée par la SAS Pascal Faure (23 - St Dizier Leyrenne).



Les travaux réalisés pour ENEDIS par ENGIE Ineo visent à fiabiliser le réseau Haute et Moyenne Tension par la dépose de lignes aériennes et la création de nouvelles lignes souterraines, par réalimentations possibles et multiples, et par diminution des longueurs de réseau antenne. Ces travaux permettent également de restructurer les réseaux existants afin d'améliorer la qualité de la fourniture en électricité. Huit postes de transformation sont installés dans les villages de Nouzirat, La Barde, Les Vauxfoines, Montrignat, Rousseau, Lage, Le Chier et dans le Bourg où ne subsiste qu'un transformateur au terrain de pétanque.



Complémentaire Santé & Prévoyance

Mise en place d'une mutuelle communale à **Saint-Sulpice-le-Dunois**

Suite à une réflexion menée par votre conseil municipal concernant les difficultés relatives à l'accès aux soins, celui-ci va permettre la mise en place d'une mutuelle communale en partenariat avec MUTUALIA.

**Nous reviendrons vers vous prochainement
pour vous communiquer plus d'informations.**



www.mutualia.fr



Entre nous, c'est humain

Mutualia Alliance Santé - livre II code de la Mutualité. Siren n° 403 596 265. Photos : DR.

Le devoir de mémoire

Commémoration du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre



à Chabannes



au Monument



Vin d'honneur à la salle polyvalente

Commission Sociale

Qui sont les membres de la commission sociale ?

En plus de six élus, cinq personnes se sont inscrites pour participer à la vie de la commune (préparation de Noël, visites et surtout surveillance de nos aînés) :



Réunion de préparation de la distribution des colis le 8/10/2018

- **Yvette** travaille dans un lycée le matin très tôt ou le soir tard,
- **Evelyne** est coiffeuse à domicile et doit s'adapter à la demande de ses clients,
- **Sylvie** travaille à La Poste avec les horaires tôt le matin jusqu'en fin d'après-midi,
- **Monique** est une mamie dynamique avec plein d'activités,
- **Marie-Rose**, retraitée, a repris sa place parmi nous.

Tous ces bénévoles et élus donnent de leur temps et arrivent, malgré leur travail, leurs activités et leurs obligations, à se consacrer aux autres, ce qui est rassurant pour les enfants de nos aînés qui sont parfois loin.

Quand la préfecture nous alerte pour nous dire que nous sommes en vigilance canicule, au froid ou à la chaleur, nous avons un devoir de surveillance. Il faut faire vite et être présent auprès de nos aînés, soit en les appelant soit en nous déplaçant.

Pour que nous puissions vous joindre, **pensez à nous donner les bons numéros de téléphone.**

Je remercie toutes ces personnes pour leur gentillesse, leur dévouement, leur disponibilité et leur implication dans la vie de notre commune. Aujourd'hui, à l'époque où tout le monde vit chacun chez soi, ou chacun pour soi, c'est rassurant.

Notre commune compte 622 habitants, dont 181 âgés de 65 ans et plus, parmi lesquels 76 ont plus de 78 ans.

La commission sociale est rejointe en fin d'année par une vingtaine de personnes pour fabriquer et installer les décorations de Noël.

Tous ces moments se terminent toujours, par un café, un chocolat, un gâteau dans la salle polyvalente, confectionnés par l'une d'entre nous.

Le projet que nous avons sur la médiathèque, nous permettra après, de nous réunir dans un lieu plus convivial.

L'animation et la vie de la commune passent par tous ces bénévoles. Merci à eux !

Colis des aînés



Cette année, nos colis ont été préparés par les Ets Laredy à Saint Yrieix la Perche (Haute Vienne). Nous avons 49 personnes seules, 10 couples, 2 hommes et 5 femmes en maison de retraite. Les enfants de l'école de Saint Sulpice, comme chaque année, joignent leurs cartes de Noël aux colis.

**Toutes les petites mains au travail
le 29 novembre 2018**

Les décorations de Noël n'ont pas été installées par les enfants cette année ! Trop dangereux avec les travaux d'enfouissement des lignes électriques, mais on se reprogramme pour l'année prochaine.



**Marie-Claude
GUIGNAT**

**Les bénévoles offrent gratuitement leur temps, leur énergie et tous les frais que cela implique.
En aucun cas ils ne sont indemnisés et aucun avantage ne leur est offert.
Leurs seuls salaires sont votre respect, votre reconnaissance et vos remerciements.**

Stage public de formation vocale

Les 8, 9, 10 et 11 août 2018, le stage organisé par la commune et dirigé par Marie Madeleine Duchier, cantatrice, a remporté, comme chaque année, un vif succès.

Parmi ces stagiaires, nous avons eu deux creusois, un indrien, et neuf personnes de la région parisienne.

Tous ont été enchantés par ce stage de chants lyriques, notre artiste sulpicienne, qui est un professeur de chant renommée, leur demande un travail intense, en leur apprenant toutes les techniques de la voix. Elle sait leur transmettre son amour du chant et de la musique. Le stage a été accompagné au piano par Jeyran Ghiaee et Fabian Liesenfeld.

Le 11 août à 19h à l'église, un récital piano, voix, guitare a clôturé le stage avec la mise en application du travail effectué. Le public est venu nombreux pour écouter en première partie :

piano chant

des morceaux de Haendel, Mozart, Von Weber, Dvorak, Beydts, Satie interprétés par Marie Madeleine Duchier, Geneviève Deloche, Françoise Dufier et Martine Thomas.

lecture à voix haute

contes philosophiques du monde entier

« les mains fermées de l'empereur » lu par Martine Thomas, « la folle de Chaillots » monologue d'Irma et « la plupart du temps » de Robert Lamoureux lu par Marie Madeleine Duchier.

guitare et piano

Deuxième partie :

Olivier « Farruca » et D. Crackell « Barcarolle » interprétés par Juliette Marillier et Fabian Liesenfeld.

Les œuvres de Bach, Schubert, Maurice Ravel, Anton Dvorak interprétées par Jeyran Ghiaee et Fabian Liesenfeld.



Marie-Claude GUIGNAT

Compte-rendu du concert du 11 août par une élève et stagiaire :
Joëlle ISAL

"Le 11 août fût une très belle soirée.

Grâce à l'engagement de Monsieur le Maire et de toute l'équipe communale, grâce à la volonté et à l'investissement de Marie-Madeleine Duchier, l'église de Saint-Sulpice-le-Dunois a vibré d'harmonies musicales et vocales.

En clôture du stage organisé du 08 au 11 août, Marie-Madeleine Duchier, enfant du pays, merveilleuse cantatrice et professeur de chant exceptionnelle, entourée d'une partie de ses élèves, a offert à un public nombreux une très belle soirée.

Chant, Piano, Lecture à voix haute, Guitare, ont composé un concert original et riche dans une ambiance chaleureuse empreinte de simplicité.

Marie-Madeleine Duchier a illustré ses multiples talents autour d'une émouvante improvisation vocale et de déclamation de textes pleins d'humour.

Elle a su émailler le programme de ses conseils basés sur une technique vocale dont elle détient le secret et qu'elle enseigne avec passion depuis des années.

Nous avons observé le résultat de son enseignement auprès des plus jeunes : nous avons entendu Héloïse, 9 ans, vocaliser avec la fraîcheur du pinson et Juliette, 14 ans, réaliser son 1^{er} concert à la guitare.

Nous avons aussi constaté le résultat de sa pédagogie auprès des adultes : les trois chanteuses solistes, Geneviève Deloche, Françoise Dufier, Martine Thomas, toutes élèves de longue date nous ont fait voyager au cours des siècles, de Frédéric Haendel à Eric Satie, mêlant le charme «V'adoro pupille» de Haendel, "Welche Wonne" de Mozart, "La chanson à la lune de Dvorak" à l'espièglerie «Le petit pigeon bleu» de Beydts ou « Le chapelier » de Satie. Puis, de Fantaisies (Bach et Schubert) en Conte (Ravel) et en Danses Slaves (Dvorak), un couple de jeunes pianistes, Jeyran Ghiaee et Fabian Liesenfeld nous a entraînés dans un tourbillon de virtuosité. Le touché fin et délicat de Jeyran, le style tonique et viril de Fabian se sont complétés à merveille pour notre plus grand plaisir.

Un grand merci à toutes et à tous et un seul souhait, que ce concert soit suivi d'autres moments de bonheur et d'harmonie musicale accessibles à tous."

Chorale Vocalise

Le 13 octobre 2018 à 19h à l'église « VOCALISE » nous a interprété, sous la direction de Christianne Brospenning, des œuvres de Trenet à Hugues Aufray, de Gilles Vigneault à Robert Marcy, du folklore américain aux chants polonais, russes, anglais, du moyen âge à aujourd'hui, de la variété aux chants traditionnels. La cheffe de chœur Christianne a joué un solo à la flûte traversière et l'«épitaphe» de SEIKILOS à la lyre. Environ 70 personnes ont assisté au concert et comme d'habitude public et choristes se sont retrouvés pour partager les pâtés aux pommes de terre, gâteaux et tartes concoctés par nos fidèles cuisinières de Chabannes, des Mesures, de Laveaucoupet, du Chier, de Nouzirat et de Dun. Ces moments d'échanges et de convivialité où l'on refait le monde, s'éternisent de plus en plus et tout le monde repart content et repu.



Concours communal de fleurissement 2018



Le mercredi 25 et jeudi 26 juillet, les membres du jury communal de fleurissement, composé de M^{mes} et M^s DUMOULIN Robert (Adjoint au Maire, responsable du fleurissement), PASQUIGNON Jean-Luc, DEBLIQUI Marie-Paule, MAROT Monique et PASQUIGNON Laurent ont sillonné la commune pour apprécier les fleurissements des soixante-dix-neuf participants au concours communal. Les classés des sept catégories ont reçu leur diplôme lors de la réception en date du 15 décembre 2018 à la salle polyvalente où tous les participants ont été invités. Les fleurissements des membres du Jury sont hors concours.

Les résultats

Balcons et terrasses

BERGEAT Marcelle/ARRAUD Gisèle (Lagemorin) 1^{ère} aequo
JOYEUX Sylvie (Rue de la Couture) 1^{ère} aequo
FOURNEAU Georgette (Chabannes) 2^{ème} aequo
BALLEREAU Marc (Rue des Chaumes) 2^{ème} aequo
PERRIN Jeannette (Les Villards) 3^{ème} aequo
CHAVEGRAND Claudine (Châtelus) 3^{ème} aequo



Fenêtres et murs

LAVERDANT Gui (La Brugère) 1^{er}
DELANNE Simone (Lage) 2^{ème} aequo
BERGERON Robert (La Barde) 3^{ème} aequo
PETIT Annie (Laveaucoupet) 3^{ème} aequo



Fermes

AUDOU CET Monique (Le Chier) 1^{ère}
BOYER Paulette (Puyléger) 2^{ème}
DESFOUGERES Evelyne (Rousseau) 3^{ème}

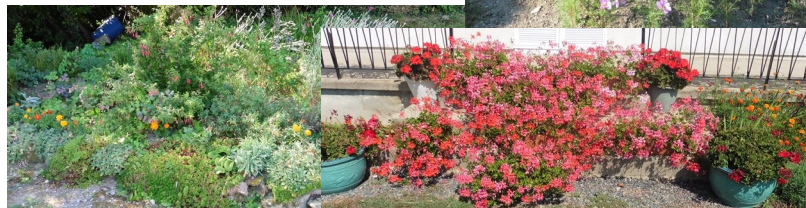


Pavillons avec enclos

WATSON Trévor (Rte Gare) 1^{er}
PINGAUD Patrick (rue des Fontenailles) 2^{ème}
LABARDE Florence (Rue de la Couture) 3^{ème} aequo
LAUNAY Guy (Lagemorin) 3^{ème} aequo

Jardins visibles de la rue

DARDAILLON Solange (Les Vaux-Fouines) 1^{ère}
ELSON Andrew (Lagemorin) 2^{ème}
PINGAUD Nathalie (Lagemorin) 3^{ème}

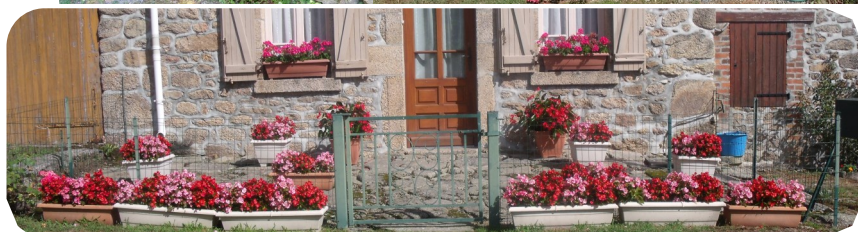


Jardins peu visibles de la rue

MULLER Lilliane (Rue des Chaumes) 1^{ère} aequo
POUBLANC Nicole (Les Mesures) 1^{ère} aequo
BARCAT Jeannette (Laveaucoupet) 2^{ème}
THIERRY Michel (Chabannes) 3^{ème}

Parcs et jardins

PERICAT Régine (Châtelus) 1^{ère}
MARTIN Claude (Le Grand Montpion) 2^{ème}
ZWALF Max (Villemalard) 3^{ème}



Robert DUMOULIN



Bibliothèque communale

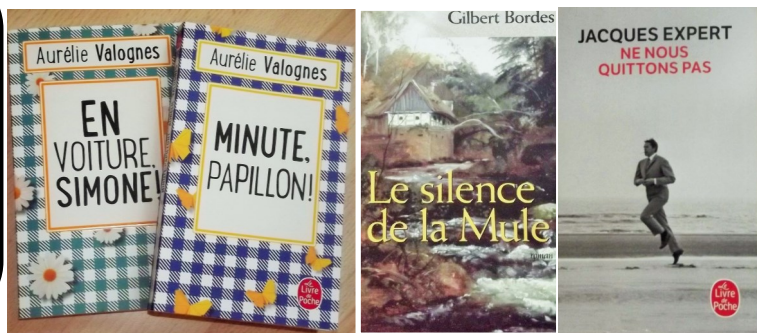
Cette année, la bibliothèque a repris ses bonnes habitudes. La salle polyvalente ayant fait peau neuve, c'est dans ce nouvel espace chaleureux qu'ont eu lieu les journées du livre d'occasion.

Plus d'une centaine de visiteurs s'est répartie les quelques 484 livres vendus en deux jours.

Malgré sa surface de 30 m² la bibliothèque propose environ 1 700 documents !

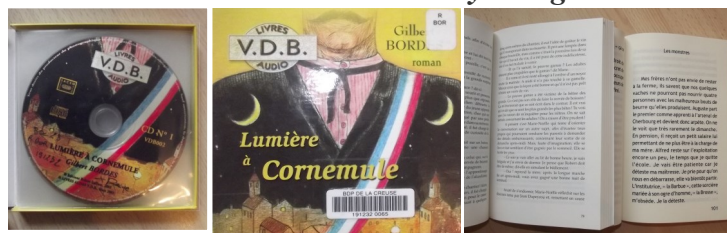
L'année 2018 est un condensé de chiffres :

2 classes - **35** élèves
33 accueils des scolaires
42 emprunteurs réguliers
145 dons
147 heures d'ouverture
1 321 prêts
170 000 documents accessibles via la bibliothèque départementale.



Nouveautés sur nos rayonnages

L'accès à la lecture pour tous, est une de nos priorités, ainsi pour les personnes empêchées, nous proposons un portage à domicile ou en maison de retraite. N'hésitez pas à en faire la demande pour vous ou pour un proche. Nous proposons également un choix varié de livres en gros caractères ou de textes enregistrés pour les personnes malvoyantes. Pensez-y !



Textes enregistrés - Livres en gros caractères

Projetons-nous dans la nouvelle année avec deux temps forts. Tout d'abord, la seconde participation à la Nuit de la lecture, le samedi 19 janvier de 17h à 22h (ateliers d'ombres chinoises - concours de poésies - marmite de contes à la chandelle - apéro soupe - jeux de mots) Puis, organisé par le réseau de lecture publique, un apéro-dédicaces avec Jean-Louis Boudrie, auteur limousin de polars, le samedi 1er juin à partir de 17h30. A vos agendas !



Nouveautés sur nos rayonnages

Comme chaque année, je profite de ces lignes pour remercier nos généreux donateurs. Une mention spéciale pour Mme et Mr Surjeon pour la qualité de leurs dons. Je remercie également les bénévoles qui oeuvrent chaque semaine : Michèle Dupoirier, Claudine Durand-Beguïn et Nadine Lemoine mais également ponctuellement : Nathalie Augendre, Claire Longine et Annie Thomas. Un grand grand "merci" à Franck Joyeux pour son aide précieuse lors des journées du livre d'occasion.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2019 ! Et bonne lecture à tous !

Contact et infos : **Monique GUEROT-VALLETTE**
 06 79 22 65 23

GRATUIT

BIBLIOTHEQUE DE SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS

17H ATELIER "OMBRES CHINOISES" PUBLIC FAMILIAL

18H "LA MARMITE DES CONTES" PUBLIC FAMILIAL

19H APERO-SOUPES JEU-CONCOURS "ECRIS UN POEME" TOUT PUBLIC

21H JEUX ET MOTS À LA CHANDELLE PUBLIC ADULTE

3^e édition
 #NuitLecture
 www.nuitdelecture.fr

Nuit de la lecture
 le 19 janvier 2019
 dans les bibliothèques et les librairies

Restauration scolaire du RPI La Celle Dunoise - St Sulpice le Dunois

Une démarche collective de réflexion et d'actions

Le RPI La Celle Dunoise – Saint Sulpice le Dunois s'est donné pour objectif d'améliorer la qualité de la restauration scolaire assurée par les deux cantines.

C'est la raison pour laquelle nous participons avec les communes de Marsac et Saint Priest la Feuille, dans le cadre de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse (CCMVOC), à une démarche de réflexion et d'actions animée par Evolis 23 et le CPIE (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement) des Pays Creusois.

Cadres et rôles des partenaires :

L'intervention d'EVOLIS 23 – lauréat d'un appel à projet de l'ADEME en 2016 : le projet Zéro Déchets Zéro Gaspillage - est de réduire la part de bio déchets via une alimentation de qualité, une réduction du gaspillage alimentaire et une augmentation de l'approvisionnement en circuits courts.

La volonté de la CCMVOC est d'accompagner cette expérimentation et de favoriser son essor sur son territoire. Son rôle sera de coordonner la démarche au niveau technique. M. Gérard Delafont en est l' élu référent et Elie Lesur, cheffe de projet.

Le CPIE des Pays Creusois propose une méthode d'accompagnement fondée sur des principes qui visent à associer les parties prenantes au projet, par exemple les cuisinières du RPI, les parents, les enseignants, les producteurs, etc. Le référent étant Jordy Berton.

Les communes de Marsac, Saint Sulpice le Dunois, la Celle Dunoise, Saint Priest la Feuille seront donc accompagnées dans la mise en place d'un réseau d'approvisionnement et de distribution en circuits courts, dans la réduction du gaspillage alimentaire et dans le but de favoriser l'interconnaissance des acteurs de la restauration collective.

Objectifs :

- Accompagner les collectivités volontaires dans la réduction des « bio déchets »
- Favoriser le dialogue entre les acteurs de la restauration collective
- Augmenter l'approvisionnement en circuits courts.

1ère phase : étude préalable

Le 1er décembre 2017 à Marsac : validation de l'architecture du projet à partir des motivations des communes volontaires et d'une proposition du CPIE des Pays Creusois.

2^{ème} phase : état des lieux et préparation du plan d'actions

Le 29 janvier 2018, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur l'engagement de la commune dans la démarche.

Le 31 janvier 2018 - Présentation de la démarche aux personnes concernées : les cantinières, les enseignants, les fournisseurs, les élus, les parents d'élèves du RPI et la responsable des menus.

Le but est de créer un comité de suivi. A l'échelle de la CCMVOC, il est constitué un groupe-projet avec un objectif de coordination et d'articulation entre les communes volontaires.

Le 26 juin 2018 - Présentation du diagnostic des deux cantines relatant :

- l'état des lieux des restaurants scolaires,
- l'état des lieux des déchets scolaires,
- synthèse et piste de travail.

Le 13 septembre 2018 - Réunion du groupe-projet à Saint Priest la Feuille relative :

- sur la définition des préoccupations communes aux collectivités participantes
- sur l'organisation d'une réunion portant sur une réflexion collective : fournir des pistes d'actions par la rencontre et les échanges entre les personnes concernées par le sujet.

La commune de Saint Sulpice le Dunois s'est proposée de prêter ses locaux à la dite réunion fixée le 14 novembre 2018.

Le 14 novembre 2018 - Ateliers de réflexion sur les circuits courts qui sont issus des diagnostics réalisés dans les collectivités engagées et reflétant des préoccupations communes pour agir.

Pistes de travail évoquées notamment sur les thèmes suivants :

- besoin de trouver des fournisseurs de fruits, de légumes et de poisson frais
- estimer les quantités nécessaires
- organiser la livraison
- trouver des producteurs en maraichage et s'adapter aux besoins des cantines
- faire savoir aux enseignants la démarche et les associer
- besoin de formations sur la réglementation et normes d'hygiène
- organiser des réunions entre les cuisinières.

Principaux fournisseurs locaux du RPI :

⇒ Boucherie Baraille (Dun le Palestel)



⇒ Georges Devaux (St Sulpice le Dunois)



⇒ Boulangerie Dallot (Dun le Palestel)

⇒ GAEC Guy Débrosse pour les pommes de terre

⇒ Fruits et légumes achetés auprès de M. Albert CARRIERE (épicerie)

Le jardin partagé de Saint Sulpice le Dunois : cette année encore les élèves du RPI ont pu savouré la soupe aux potimarrons. Un des seuls légumes qui a résisté à la sécheresse.



Magali Grenier,
responsable des menus

Du Côté des écoles

Bilan de la rentrée scolaire 2018/2019

61 élèves fréquentent les écoles du RPI dont 37 sulpiciens, 21 cellois et 3 enfants de communes avoisinantes. Mme Ghislaine Cerclay, directrice d'école, assure l'enseignement des classes de la TPS, PS et MSM. Mme Annabelle Devauchelle enseigne pour les élèves des classes de la GS et CP.

Tableau des effectifs du RPI

Classes	St Sulpice le Dunois	La Celle Dunoise
PS	4	
MS	9	
GS	7	
CP	12	
CE1		8
CE2		10
CM1		7
CM2		4
TOTAL	32	29

Rentrée des classes, le 3 septembre 2018



De gauche à droite : Monique Guérot-Vallette, ATSEM, Annabelle Devauchelle, enseignante, Ghislaine Cerclay, directrice d'école et enseignante, Emma Auclair, enseignante et Marie-Claire Arcin, cantinière.



Du Côté des écoles

Rencontre du goût à St Sulpice : dans mon jardin , il y a

Vendredi 19 octobre, nous sommes allés à St Sulpice pour la semaine du goût. Nous avons rencontré les enfants de St Sulpice sur le thème : "Dans mon jardin, il y a ...". Avec les parents, nous avons tourné sur 5 ateliers différents :

LES ABEILLES

C'était avec avec maitresse Bénédicte. Elle nous a présenté la tenue et le matériel de l'apiculteur pour aller voir les abeilles et une petite ruche. Les CM avaient fait des bonbons au miel et aussi on pouvait goûter le miel des ruches de la maitresse. Il y avait aussi des jeux que les CM avaient préparés.



LE JEU DES ODEURS

Avec maitresse Annabelle, nous avons senti des choses dans des petites boîtes. Par exemple : des oranges, du foin, du cuir, de la girofle etc... Puis nous avons dégusté une tarte au potiron.

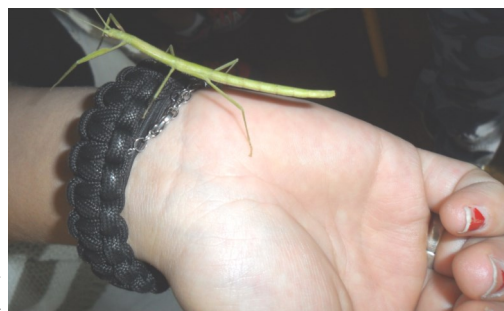


LE COIN LECTURE



LES INSECTES

Avec maitresse Aurélie nous avons vu des phasmes que maitresse nous a posés sur la main. Ensuite on pouvait faire des puzzles de fourmi et de papillon. Nous avons goûté une tarte aux pommes au miel.



LE JEU DU TOUCHER

Avec maitresse Ghilaine, les petites et moyennes sections avaient préparé 2 soupes au potiron, de la pâte à tartiner au potiron et au miel. Ils ont mis dans des sacs des fruits, et quand on avait trouvé le fruit, on devait le mettre dans un panier, et il y avait une prune que aucun groupe n'a trouvé. Il y avait aussi un jeu pour les adultes.



LE COIN LECTURE

Nous avons aussi été dans un coin lecture où il y avait beaucoup de livres sur les légumes, sur les animaux et les abeilles. Nous avons lu des livres aux petits, nous avons aussi lu des livres à deux ou tout seul.



Bénédicte DUQUEROIX

Fleurir, Arborer, Jardiner...

Si le fleurissement et l'implantation d'un fruitier sont des actions prises en considération, l'idée de créer un jardin potager à caractère culturel est née suite à l'acquisition du terrain de la future médiathèque attendant aux écoles.

Fleurir : c'est participer à l'embellissement de notre commune, c'est le symbole de l'accueil et du bien-être. Cela qualifie et valorise notre commune.

Arborer : dans le cadre du fruitier, nous allons poursuivre les plantations. La participation aux différentes méthodes de greffage a été satisfaisante. D'autres actions, comme la taille de formation de jeunes arbres seront aussi très qualifiantes.

Le but essentiel est de conserver les anciennes variétés très appréciées et adaptées au climat de notre région.

Jardiner : la création d'un jardin à caractère culturel permettra de se reconnecter avec la terre par les semis, les plantations, le binage. Si autrefois les enfants connaissaient la nature par la présence d'un jardin dans chaque foyer, aujourd'hui le jardin est vécu différemment.

La proximité du terrain avec celui des écoles permettra d'associer plus facilement les enfants à de petits travaux afin de développer chez eux différentes aptitudes.

Enfin, la synergie de toutes ces actions est un bon moyen d'améliorer la qualité de vie.

Robert DUMOULIN

Interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires

Au 1er janvier 2019, la loi Labbé entrera en vigueur pour les particuliers sur l'ensemble du territoire. Elle prévoit une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur.

Pour accompagner cette interdiction, l'AFB lance une campagne de communication autour du message « Zéro pesticide, c'est 1000 fois mieux pour ma santé et la planète ». Un slogan qui fait écho à celui de « Zéro pesticide, c'est 1000 fois mieux pour la planète » utilisé pour la campagne destinée aux collectivités en 2017. Cette campagne destinée aux jardiniers amateurs, particuliers, présente un triple objectif : informer sur l'interdiction, valoriser les solutions alternatives et informer sur les dispositions à prendre pour les restes de pesticides.

Elle a été conçue par l'AFB avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire et un groupe de relais de jardiniers amateurs d'Ecophyto (associations, collectivités, dreal...). Elle est portée également par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Enseignement supérieur/recherche.

La campagne sera diffusée dans la presse et sur le digital (réseaux sociaux, sites web) dès le premier trimestre 2019. Au printemps, les solutions alternatives aux pesticides seront valorisées.

Agence française pour la biodiversité

La Direction de la communication et de la mobilisation citoyenne

- www.afbiodiversite.fr -



www.jardiner-autrement.fr

ZÉRO PESTICIDE

c'est **1000 FOIS MIEUX** pour ma santé et la planète

MON POTAGER sans pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques* sur pour jardiner ou désherber.

Cette réglementation a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement.

Rapportez vite vos produits dans la déchetterie la plus proche qui se chargera de leur destruction.

Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques* sur www.jardiner-autrement.fr

*fongicide, herbicide, insecticide, molluscicide...

Courrier de Madame la Préfète à l'attention de tous les Maires concernant l'élagage des arbres en bordure d'une route en date du 27 novembre 2018.

Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et les racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie. Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article

L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

la CREUSE
le Département

Vu l' article L 131-7-1 du code de la voirie routière,



Avec la neige, des branches sont tombées sur la route... et André attend Isabelle pour lui préparer son déjeuner

Les arbres ont été élagués et malgré la neige, Isabelle a pu arriver chez André pour préparer son déjeuner



Conseil départemental de la Creuse

L'élagage des arbres, une obligation réglementaire et citoyenne

Le Conseil départemental et vos communes font appel à l'esprit de citoyenneté des propriétaires riverains des réseaux routiers afin qu'ils répondent à cette nécessaire obligation d'élagage.

Les épisodes climatiques nous rappellent combien la chute de branches et d'arbres sur les routes et les lignes téléphoniques et électriques ont des incidences graves sur les différentes mobilités et réseaux.

Des ruptures de liaisons routières, ce sont des secours, du personnel soignant ou des aides à domicile qui ne peuvent plus intervenir chez les personnes les plus fragiles ou isolées.

Des réseaux aériens sectionnés, ce sont des services auxquels les personnes n'ont plus accès en cas d'urgence : téléphone, téléassistance,... ou encore des appareils médicaux qui ne fonctionnent plus, s'il n'y a pas plus d'électricité.

En cas de dommages graves matériels et/ou corporels, la responsabilité juridique des propriétaires riverains serait susceptible d'être engagée.

la CREUSE
le Département

Ainsi, le Conseil départemental, aux côtés des collectivités, en appelle-t-il, à la responsabilité et à l'esprit citoyen des propriétaires riverains pour qu'ils répondent à l'obligation d'entretien qui leur incombe.

Mesdames, Messieurs,

Après une première année 2017 qui a vu la poursuite de l'intégralité des projets lancés par les trois anciennes collectivités, l'année 2018 voit poindre les premières réalisations sur l'ensemble du territoire.

Les représentants des communes ont participé tout au long de l'année aux diverses réunions et ateliers qui ont permis d'aboutir à l'élaboration des statuts de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse. Elément central, garant d'un projet de territoire qui souhaite intégrer tout le monde, les statuts de la Communauté de communes permettent de définir les domaines d'action de la collectivité au travers de compétences. Celles-ci sont de trois ordres : obligatoire, optionnelle, facultative.

Au rayon des compétences rendues obligatoires par la loi, la collectivité intervient dans le cadre de l'aménagement du territoire, de l'économie et du tourisme, des aires d'accueil des gens du voyage, de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, et de la collecte et du traitement des déchets des ménages.

A côté de ce socle qui est le même pour toutes les communautés de communes, les compétences optionnelles et facultatives sont le choix des élus du territoire et donnent corps au projet de territoire. Ces compétences portent par exemple sur la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, la voirie, l'action sociale d'intérêt communautaire, la politique sportive et culturelle, la lecture publique...

Ces statuts ont été soumis au mois de septembre pour approbation auprès de chaque conseil municipal pour permettre à chacun de saisir pleinement quels sont les enjeux et les conséquences de ces choix.

Les principaux services à la population sont maintenus notamment en ce qui concerne l'enfance-jeunesse, les services de livraison de Repas à Domicile ou encore le service de Transport à la Demande.

La politique culturelle est également soutenue, notamment grâce à l'intervention renforcée du Centre Culturel Yves FURET sur l'ensemble du territoire dans le cadre du dispositif des « Petites Scènes ».

Si ces importants travaux sont toujours en cours, et définiront l'action intercommunale dans les prochaines années, de nombreux chantiers ont été poursuivis et pour certains achevés au cours de cette année :

Fiscalité : Il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité mais une poursuite de l'harmonisation pour l'ensemble des contribuables du territoire, ce qui était une obligation. Certains contribuables ont pu constater une augmentation de leur fiscalité locale tandis que d'autres ont pu constater une baisse. Elle est uniquement due à cette harmonisation qui doit passer par un période de lissage et qui se prolongera jusqu'en 2020 jusqu'à ce que l'ensemble des contribuables soient à niveau égal.

Tourisme : Après des mois de travaux l'espace Monet Rollinat à Fresselines a ouvert ses portes au mois de juillet et représente déjà une vitrine du tourisme culturel pour l'Ouest Creuse.

Vie locale : La fin du chantier de la salle des fêtes de la Palestel à Dun-le-Palestel est prévue pour la fin de l'année.

Action sociale : Les chantiers des deux résidences intergénérationnelles à Arrènes et Fleurat ont été lancés. En cette fin d'année, le chantier de Fleurat rencontre un contre-temps dans son développement qui ne saurait durer.

Santé : Le projet de santé du territoire a été défini. Il se traduira par deux maisons de santé pluridisciplinaires multisites sur le territoire. Une première maison de santé à La Souterraine et une antenne à Fursac, une seconde maison de santé à Marsac avec une antenne à Grand-Bourg. L'architecte sera choisi en fin d'année 2018 et les constructions seront lancées au cours de l'année 2019.

Haut débit : Plusieurs opérations de Montées en Débit ont été finalisées sur le territoire au cours de l'année (Fursac, Arrènes, Saint Goussaud, Lafat, Sagnat, Fresselines) et les opérations de déploiement de la fibre optique dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique ont débuté depuis le mois de février par des rencontres avec les différentes mairies. Les travaux débutent en cette fin d'année et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2020. Ces opérations concernent un nombre important de communes sur le territoire parmi lesquelles, Fleurat, Saint Priest la Plaine, Aulon, Augères, Azat-Châtenet, Ceyroux, La Celle Dunoise, Saint Sulpice le Dunois... Au total ce sont 26 communes qui bénéficieront de la fibre optique pour tout ou partie de leur territoire d'ici 2020. D'autres communes seront intégrées à de nouvelles opérations grâce au Plan Particulier pour la Creuse.

Economie : La Zone d'Activité de Chabannes située sur les communes de Dun-le-Palestel et de Saint Sulpice le Dunois a connue une année 2018 faste en termes d'installation d'entreprises, d'achat de parcelle et de réservation. Ce sont ainsi 7 des 8 lots qui ont pour le moment trouvé preneur. La Zone d'Activités Economique de la Prade à La Souterraine poursuit son agrandissement, les travaux pour le développement d'une seconde tranche sont en cours. Une politique de redynamisation des centre-bourgs est actuellement en cours d'élaboration.

PLUI : les démarches en cours sur le territoire ont poursuivi leurs avancées tout au long de l'année. L'élaboration est en cours sur le secteur de Bénévent - Grand-Bourg, des réunions publiques ont été organisées sur le secteur sostranien.

Bien évidemment, d'autres actions rythment la vie de la Communauté de communes, mais elles traduisent toutes l'immense implication de la collectivité dans le quotidien des habitants de l'Ouest Creuse.

Les différents services de la Communauté de communes se tiennent disponibles pour répondre, dans le cadre de ses missions, aux questions de chacun. Le maintien des antennes de Dun-le-Palestel et de Grand-Bourg permet à tous l'accès à l'information et aux services de manière égale.

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs une très bonne fin d'année 2018.

Etienne LEJEUNE
Président de la Communauté de communes
Monts et Vallées Ouest Creuse





SIARCA

Dans le courant de l'année 2016, le ruisseau de Champotier a modifié son lit principal au-dessous de l'ancienne voie ferrée. En effet, le cours d'eau a pris le chemin le plus court en passant par les points bas du champ. Ainsi, il a court-circuité une boucle en créant une chute d'eau d'environ 1,30 mètre.

Compte-tenu de la friabilité du sol et du changement climatique (alternances de période de sécheresse et de fortes pluies) et suite aux pluies incessantes du printemps 2016, des phénomènes d'érosion des berges et du fond ont provoqué localement l'enfoncement du cours d'eau. Ainsi début 2018, en certains endroits, les berges mesuraient jusqu'à 2,80 mètres de haut (au lieu de 50 cm initialement).

Suite à une étude commandée par le Syndicat Intercommunal de la rivière Creuse et ses Affluents (SIARCA) et réalisée par le bureau d'études Impact Conseil, des travaux de restauration du cours d'eau sur 35 mètres ont été entrepris au mois d'octobre 2018. Ils se sont déroulés en trois phases :

⇒ Recréation du fond du lit du cours d'eau : une couche de graviers concassés et de pierres a été compactée afin de constituer une « armure ». Puis, une couche de terre également compactée a été mise en place afin de rendre cette « armure » imperméable et permettre le bon écoulement du ruisseau. Enfin, afin de diversifier les écoulements, des pierres ont été disposées sur ce fond.

⇒ Consolidation des berges : mise en place d'un enrochement jusqu'aux trois-quarts des berges.

⇒ Enherbement des hauts de talus avec du Ray-Gras, afin de fixer les hauts de berges et éviter le départ de matériaux (terre, sable ...) dans le cours d'eau.

L'emprise de chantier a été remise en état par un semis de Ray-Gras.

Le budget pour cette opération (étude et chantier) a été d'environ 16 000 € TTC. Elle a le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (environ 9 600 € TTC) et de la Région Nouvelle-Aquitaine (environ 2 600 € TTC). Le Syndicat Intercommunal de la rivière Creuse et ses Affluents a, quant à lui, investi 3 800 €.



Le SIARCA a également réalisé des chantiers de restauration des boisements de berges (ou ripisylve) et d'enlèvements d'embâcles (arbres tombés dans le cours d'eau) sur les communes de La Celle Dunoise, notamment sur le ruisseau de Chantadoux (pour 4 360 €), le ruisseau d'Isles (pour 19 200 €) et sur la rivière Creuse en aval du barrage de l'Age (pour 30 780 €).

Afin d'améliorer les conditions d'abreuvement du bétail et de franchissement de cours d'eau et pour éviter que les berges soient détériorées (piétinement par le bétail, traversée par de engins), le syndicat a réalisé ou restauré des ouvrages comme des passages à gué et des descentes aménagées. Ces travaux ont été effectués sur le ruisseau de Chantadoux (pour 11 209,92 €), le ruisseau d'Isles (pour 12 722, 40 €). Des clôtures le long de ces cours d'eau seront prochainement installées ou réparées.

L'ensemble de ces actions : restauration de la ripisylve et aménagements des berges pour l'abreuvement et le franchissement, est soutenu par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (pour 60 % des dépenses), la Région Nouvelle-Aquitaine (pour 10 % des dépenses) et le Conseil Départemental de la Creuse.

Le SIARCA réalise également des opérations de gestion de la Renouée asiatique (plante exotique envahissante) et du ragondin, ainsi que des actions de communication (plaquette).

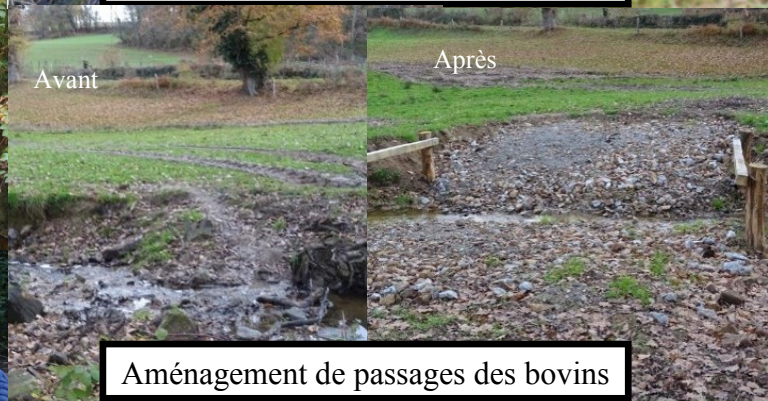


Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre la technicienne de rivières, **Céline Meunier au 06 35 56 83 35**

Travaux réalisés sur le ruisseau d'Isles



Entretien de la ripisylve



Aménagement de passages des bovins

Changement de nom :

A compter du 1er janvier 2019, le SIARCA s'appellera dorénavant : **SMABCA**, Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Creuse Aval.

Bruno Dardaillon, Président

Le Marché de Noël



"Le samedi 8 décembre 2018, 14 exposants se sont retrouvés dans la jolie salle des fêtes pour le 4ème Marché de Noël de St Sulpice-le-Dunois. Dans l'après-midi, le Père Noël a pris le temps de poser avec les enfants qui se sont joyeusement fait prendre en photos pour certains, tandis que les plus jeunes, impressionnés ont observé le beau stand de

loin. Une belle fréquentation sur l'ensemble de la journée a été observée, chacun ayant pris le temps, de venir faire des emplettes, de retrouver des amis à la buvette tenue par le Comité des Fêtes sans oublier de passer par le stand Téléthon qui a rapporté, cette année, 850€ à l'AFM Téléthon.

Un grand merci à toutes les bonnes volontés qui ont œuvré de près ou de loin au bon déroulement de ce Marché de Noël !"

Claire LONGINE



Nous l'espérons l'année 2019 sera riche en manifestations et rencontres autour de nos joyeux bambins !

Pour débiter l'année, l'association a réalisé un calendrier comprenant les photos des élèves ainsi que des reproductions faites en classes sur le thème de la nature et de l'environnement. Si vous souhaitez un calendrier n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : lesboutchouxdunois@gmail.com

Une participation libre est demandée et permettra ainsi le financement d'activités ou de sorties scolaires.



Vente du calendrier 2019 à prix libre



Nos prochains rendez-vous à noter dans votre agenda :

VENDREDI 8 FEVRIER : loto des écoles à la salle des Loisirs de la Celle Dunoise

SAMEDI 13 AVRIL : Soirée repas du Carnaval des écoles à la salle des fêtes de St Sulpice le Dunois

VENDREDI 14 JUIN : Fête des écoles à la Celle Dunoise

Isabelle Evrard

DYNAMY CLUB



C'est reparti pour une nouvelle saison !

Gymnastique le mardi avec Kévin : divers ateliers, steps, gliding, renforcement musculaire, tabata, gainage etc...



Le tout dans la bonne humeur !

Très belle année à tous et rendez-vous

Dimanche 26 mai 2019

pour notre randonnée pédestre !



Zumba le jeudi avec Teddy : on révise les anciennes chorégraphies et on en apprend de nouvelles...



Nathalie AUGENDRE

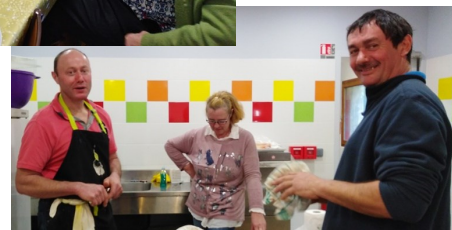
Le Club de l'Amitié

Repas de Noël du 16 décembre 2018



**Odette
BOURLIAUD**

**Jacqueline JOYEUX
Présidente**



Comité des Fêtes

Comme chaque année St Sulpice le Dunois a vécu ses deux jours de fête patronale, les 14 et 15 août. Le 14 au soir, le spectacle de MAGIC'PHILIPSON n'a pas attiré grand nombre. En effet, ce spectacle correspondait plus à un spectacle pour un jeune public.

La journée du 15 a connu un grand succès grâce aux exposants venus nombreux mais aussi par la présence du club « rétro mobile Dunois » et à son Président Michel qui chaque année nous propose des voitures de collection variées.

Cette année, nous avons eu la joie d'accueillir Jean Patrick avec son parc de cyclomoteur ancien.

L'après-midi, les joueurs de pétanque se sont donné rendez-vous au terrain de boules pour participer au concours en doublette chapoter par Michel alors que pendant ce temps dans le bourg se déroulait la 4^{ème} course de Tracteurs tondeuses avec 18 équipages au départ.

Le repas du midi ainsi que celui du soir ont rencontré un franc succès. Elodie Dubois puis Philippe Doux ont animé le repas du soir ainsi que le début de la nuit sur un répertoire des années 80.

La seconde édition du « dîner de con » fût encore remarquable par son ambiance. Cette année les hostilités ont été lancées par l'équipe ou vous avez pu apprécier l'entente du comité sur « l'hymne de St Sulpice le Dunois » composée et chantée par Estelle.

Nous avons conclu cette saison par un concours de belote où 36 équipes sont venues taper le carton.

Le 30 novembre le comité des fêtes a tenu son assemblée Générale son effectif reste identique.

Suite à la demande des organisateurs du marché de Noël, c'est à l'unanimité que les membres du comité des fêtes ont répondu présents.

Nous tenons à remercier Mr Bourcy pour le don de son lot du fleurissement.

Nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2019 et nous remercions tous ceux qui permettent le bon déroulement et la réussite de toutes nos manifestations.

Co-Présidentes : Château Maryse, Dardaillon Aurélie

Vice Président : Beauchet Gérard

Secrétaire : Lemoine Nadine

Secrétaires Adjoints : Richou Angélique, Parinaud Charles

Trésorier : Dardaillon Bruno

Trésorier Adjoint : Joyeux Robert

Membres actifs : Alain Manuel, Anne-Marie et Stéphane Billonnet, Catherine Débrosse, Claude Barcat, Danielle Bucher, Elise Dekorte, Emmanuel Dardaillon, Gilbert Gadaud, Guy Débrosse, Jean Pierre Boyer, Katy Thierry, Maxime Desfougères, Nadine et Jean Marc Lemoine, Remy Beyer, Tanguy Richou.

Calendrier :

19 Janvier : Moules frites
Début Mars : Concours de belote
11 Mai : Tête de veau
7 Juillet : Intervillages
14 et 15 Aout : Fête patronale
19 Octobre : Dîner de cons
9 Novembre : Belote





ACCA

Au moment de me mettre en tête à tête avec une page blanche, c'est la punition semestrielle, j'ai sous les yeux le bulletin du mois de juillet. On y voit que j'appelais de mes vœux un été moins mouillé que le printemps qui venait de s'écouler. J'ai été servi ! bien au-delà du raisonnable. A l'époque on parlait des dégâts causés par les intempéries, maintenant on assume les méfaits de la sécheresse... Rien ne va donc dans le sens qui nous convient. L'agriculture a souffert, il a fallu donner à manger et à boire au bétail, ce n'a pas toujours été le plus facile, les sources ont tari, les rigoles se sont asséchées.... Le gibier a donc souffert lui aussi, je ne sais pas bien comment il a pu se défendre, toujours est-il qu'il s'est bien caché. On avait vu des couvées de faisans et de perdrix, on sait que pas mal ont dû survivre puisque on en aperçoit sur les routes etde loin dans les champs les jours de chasse. Malheureusement, comme d'habitude, nous n'avons que très peu de retours sur les prélèvements, quelques perdreaux, des faisans bien sûr avec les lâchers, peu ou pas de lapins, je ne connais actuellement, à la veille de la fermeture que deux lièvres qui soient passés à la marmite. Par ailleurs les chevreuils, eux, n'ont pas disparu, loin de là, il y en a partout, sur les routes aussi où ils ne font pas forcément le bonheur des automobilistes. Je crois que les équipes n'auront aucun souci pour utiliser les bracelets qui leur ont été attribués. Ceux qui ont le plus de réussite, il faut dire qu'ils s'en donnent la peine, ce sont les chasseurs de renards, on ne peut que les féliciter et les remercier. Et les sangliers ? On y vient ! Ce sont toujours eux qui nous posent des problèmes. Après une menace de mort dont je me suis remis, pour le moment tout du moins, les avatars n'ont pas cessé pour autant. Il faut bien mettre un peu de piment dans la routine quotidienne sinon on finirait bien par s'ennuyer. Deux épisodes, en particulier, l'un issu d'une mésentente entre chasseurs de sangliers m'a valu la réception d'une lettre anonyme, dans laquelle on me propose les services d'une dame sans doute charmante, commissaire de police de son état...mais alors là, danger on pourrait me reprocher des avantages en nature ! Alors soyons sérieux, chacun sait la démarche à suivre pour assister à une battue après que les plus dévoués aient « fait les pieds », tout le monde abonde dans l'art du mobile et quand les uns ou les autres ont « le tuyau » ça marche mieux que le tam-tam. Le tout est alors d'avoir manifesté l'intention de participer aux battues quand il y en a, puis de se présenter avant le début de la partie, de signer obligatoirement le cahier de battue et d'entendre les consignes de sécurité. Cela ne me paraît pas bien difficile, tout doit bien se passer entre gens de bonne volonté. Le second épisode toujours une histoire de cochon, un de ces animaux a été tué par un agriculteur, las de voir son champ de maïs vandalisé. Là aussi le tam-tam a fonctionné à merveille, tout le monde a été prévenu, gardes, lieutenant de loupeterie, etj'en passe et des meilleurs. L'affaire a fait assez de bruit, Mr le Procureur de la République m'a dépêché deux émissaires pour recevoir ma déposition. Il faut dire que je n'avais pas grand-chose à raconter, je n'ai pas voulu me porter partie civile au nom de l'ACCA pour calmer le jeu, mais j'en ai pris pour mon compte par la suite. Enfin, en tir d'été un autre sanglier a été abattu, les esprits se sont quand

même calmés. La morale de cette histoire telle qu'on me l'a présentée : il faudrait que les membres du bureau prennent leur courage à deux mains et mettent deux rangs de clôtures électriques autour des parcelles de maïs, puis obligent les chasseurs à monter des factions autour des dites cultures....Que chacun en pense ce qu'il veut, cela me semble assez utopique. Bon, soit on ne va pas faire le réveillon là-dessus, c'est vrai que ça approche (il sera peut-être passé lorsque le bulletin sera distribué), il faut bien des anecdotes comme ça pour nous distraire un peu, il y a mieux mais c'est plus cher. Pour le moment je vais adresser à tous mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année et d'excellente santé, avec toujours la même envie de convivialité, de passer de bons moments à courir les champs et les bois, de pouvoir se « tailler » une petite bavette lors de nos rencontres cela devrait rendre la vie plus sereine, il y en a bien besoin.

Le Président, Jacques Valladon



Visites sur le territoire communal...

Courant août 2018, visites organisées sur la commune par M^{mes} Eliane VIALATOU et Noëlle BERTRAND, Pastorales des Réalités du Tourisme et des Loisirs, Paroisse St Jacques La Souterraine, concernant l'église et la chapelle du Mas St Jean.



Pot de l'amitié à la chapelle du Mas St Jean



Et c'est d'autant plus indispensable que les perspectives tracées au plan national ou régional sont encore plus impactantes que pressenti !



En savoir + : www.evolis23.fr

TGAP : l'augmentation annoncée compensée en partie par le passage à la Tarification incitative

Le projet de loi de finances 2019 annonce une hausse progressive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 2021 à 2025 et les tarifs pratiqués par les gestionnaires des unités de traitement des déchets s'envolent. Le passage à la Tarification Incitative devrait permettre d'amortir ces hausses douloureuses.

Une augmentation graduelle et conséquente de la TGAP

Le 24 septembre dernier, le projet de loi de finances pour 2019 a dévoilé les nouvelles hausses de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) applicable à l'enfouissement et à l'incinération des déchets.

Le signal envoyé est clair : chacun doit s'investir pour la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage.

Ainsi, pour le site de Gournay dont Evolis 23 est client, la TGAP « enfouissement » passerait de 17€ par tonne de déchets enfouie en 2019 à 30€ en 2021, jusqu'à atteindre un coût de 65€ en 2025 !

Une augmentation conséquente des prix d'entrée sur les installations

Avec la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Noth, Evolis 23 doit exporter hors de son territoire la totalité des déchets produits. Rien que pour les Ordures Ménagères, le prestataire privé qui accueillera les déchets a annoncé une hausse de 5€/t pour les prochaines années par rapport au tarif actuellement pratiqué.

Toutefois, même si cela ne compensera sûrement pas tous ces surcoûts, ces augmentations s'accompagneront en 2021 d'une baisse de la TVA pour les activités de recyclage et un allègement des charges des collectivités qui auront instauré la Tarification Incitative.

Avec la Tarification Incitative, Evolis 23 a pris les devants

En se lançant dès 2018 dans la Tarification Incitative, Evolis 23 a souhaité anticiper ces augmentations, en incitant chacun de ses usagers à réduire sa quantité d'ordures ménagères et par là même, le coût de traitement qui en résulte.

L'ADEME a constaté qu'en moyenne, suite à la mise en place d'une Tarification Incitative, la quantité d'Ordures Ménagères collectée est réduite de 41%, entraînant de fait, des répercussions positives importantes sur la facture des usagers.

Sur le territoire d'Evolis 23, ce sont en moyenne 210 kg/hab /an de déchets résiduels qui sont encore envoyés en décharge alors qu'une bonne partie pourrait être orientée vers du **recyclage ou compostage** (14 % de la poubelle des ménages est par exemple constitué de déchets organiques compostables). Réduire nos déchets, c'est donc possible !

Dans le cadre du passage à la tarification incitative, la commune en 2019 sera équipée d'un contenant collectif sur un point d'apport volontaire (PAV).

Ce PAV a vocation à constituer une solution de secours pour les résidences secondaires ou les dépôts exceptionnels. Le contenant collectif ordures ménagères est équipé d'un contrôle d'accès c'est à dire que tous les usagers qui ont été dotés d'une carte d'accès peuvent y déposer des déchets.

Les usagers qui n'auraient pas de carte doivent se rapprocher d'Evolis 23 en contactant

la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06 pour en faire la demande.

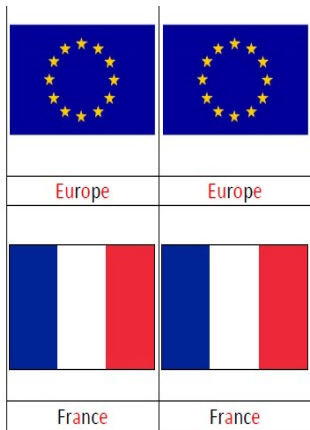
En 2019, la commune sera donc équipée :

- 1 contenant collectif à contrôle d'accès pour les ordures ménagères
- 1 bacs 4 roues à opercules pour les recyclables.

sis à l'atelier communal, 9 rue des Fontenailles

Vous trouverez la position de tous ces PAV sur le site internet d'Evolis 23 rubrique <http://www.evolis23.fr/teomi/contenants-collectifs-communaux/>





Infos pêle-mêle

Elections européennes

Le dimanche 26 mai 2019



Le service Eau & Assainissement d'Evolis 23 vous propose de débuter cette année avec une bonne nouvelle pour l'assainissement non collectif : les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont reconduites pour 3 ans afin de permettre aux usagers volontaires de remettre aux normes leur installation ANC. **Jusqu'à 2550 € de subvention** (30% de 8500 € TTC, coût plafond de l'opération) pour une installation éligible.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- être propriétaire du bâtiment avant 2011 (critère non discriminant pour les donations ou les héritages),
- l'installation doit avoir été réalisée avant le 10/09/2009,
- le bâtiment doit être en zonage ANC,
- le bâtiment doit avoir fait l'objet d'un diagnostic par le SPANC, dont le rapport permet de conclure sur l'existence d'un danger pour la santé des personnes ou d'un risque environnemental avéré ou une absence d'installation.

Une communication vers les usagers sera bientôt élaborée. En attendant, les administrés souhaitant se lancer dans l'aventure, vous pouvez écrire à Evolis 23 par courrier en précisant bien l'adresse de l'immeuble concerné, ou grâce au formulaire sur notre site internet (<http://www.evolis23.fr/mon-assainissement-individuel/subventions/>).

Votre demande sera étudiée par rapport aux critères et l'éligibilité du dossier sera confirmée ou non par courrier.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher d'Evolis 23 au 05 55 89 86 00.

Réforme de la gestion des listes électorales

Loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'INSEE et duquel ces listes seront extraites avant chaque scrutin. Cette réforme entre en vigueur le 1er janvier 2019. Les inscriptions seront désormais effectuées par le Maire et contrôlées par une commission ad hoc dont la présidence est assurée par un conseiller municipal n'ayant aucune délégation de signature. M. Jean-Luc Pasquignon est désigné titulaire ; M. Guy Debrosse, suppléant.



2018

Déclaration Préalable	10
Permis de Construire	8
Permis d'Aménager	0
Permis de Démolir	0
Certificat d'urbanisme	18
Autorisation de Travaux	3
TOTAL	39

Activité économique...

Valentin CHAVEGRAND
3 Bis Châtelus - Gérant de la
SASU AVECTOIT
à Saint Sulpice le Dunois

Couverture-Bardage-Etanchéité-Zinguerie

05.87.57.17.92 / 06.62.87.97.85



Urgence médicale grave :

15

+++++
GARDES

En dehors



- des heures d'ouverture habituelles
- des cas d'urgence grave

+++++

si vous souhaitez joindre un médecin :

depuis le 1^{er} octobre 2012, partout en Creuse

Médecin de garde

05.55.41.82.02

Votre appel sera dirigé
vers le médecin de garde



si vous souhaitez
joindre une pharmacie

Pharmacies de garde
pour connaître la pharmacie de garde
appelez le **3237**



+
+
+
+
+

- BARAILLE - Saint Sébastien : 05.55.63.50.59
- BONGRAND - Dun le Palestel : 05.55.89.04.22
- BONNIN - Bussière Dunoise : 05.55.81.62.17
- LASFARGEAS - Dun le Palestel : 05.55.89.14.22
- SERS - Dun le Palestel : 05.55.89.15.55
- VERGUET - St Sulp. le Guérétois : 05.55.52.73.04
- VERNET - Saint Vaury : 05.55.80.27.33

Mots croisés de
Claude Barcat

ASCLEPIADE
RIZPAINSEL
BEA-PAPA
RURALITE-R
ERDRE-TRIA
A-ASTREINT
SISE-ONT-A
OC-NATTE-F
IB-AR-ISSI
EMULSIF-TA

Résultats mots croisés
Magazine n° : 58



Pour vous amuser

Horizontal

- 1 - Arbuste pour haies fleuries
- 2 - Faculté d'être présent en plusieurs lieux
- 3 - Lutécium - Cardinaux - Langue du Midi
- 4 - Ne sont pas présentées
- 5 - Consonne doublée - Port du Japon - Résine fétide
- 6 - Pratiques pour lire - Pomme dans le désordre
- 7 - Plutonium - Prince musulman (mélangé)
- 8 - Fleur araignée du Brésil, couleur violette
- 9 - Pieu en désordre - Rouge anglais
- 10 - Arbuste fructification décorative

V
e
r
t
i
c
a
l

- A - Arbre ornemental aussi appelé Gommier
- B - Antimoine - Gelé
- C - Poils
- D - Qui est de la nature de l'eau - Créé par ligue des états arabes
- E - Parcours - Niobium - Personnage biblique
- F - Moulure plate saillante - Centre d'information et d'orientation
- G - Enlevée - Interjection
- H - Arrivée parmi nous - Sapajou
- I - Commune de Suisse
- J - Herbacée vivace dicotylédone

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										



La Mairie à votre service

Horaires d'ouverture au Public du secrétariat

Lundi	9h.00 à 12 h.00	14h.00 à 17h.00
Mardi	9h.00 à 12 h.00	14h.00 à 17h.00
Mercredi	9h.00 à 12 h.00	14h.00 à 17h.00
Jeudi	9h.00 à 12 h.00	14h.00 à 17h.00
Vendredi	9h.00 à 12 h.00	14h.00 à 17h.00
Samedi	9h.00 à 12 h.00	

Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois
Mairie - 1 place du souvenir
23800 Saint-Sulpice-le-Dunois



Secrétariat: 05 55 89 08 17
Maire : 05 55 89 25 47

@ : mairie.st.sulpice.le.dunois@orange.fr

Bibliothèque

Mercredi de 14^h30 à 16^h00

Samedi de 10^h00 à 11^h30

Tél : 05 55 89 25 48

Possibilité de livrer à domicile les
personnes ne pouvant se déplacer

A votre service : Les Agents communaux

Services administratifs

Adjoint administratif Principal 1ère classe : Magali Grenier

Adjoint administratif : Nathalie Arousseau

Services techniques

Agent de maîtrise : Franck Joyeux

Adjoint technique principal de 2ème classe : Roland Betoux

Adjoint technique polyvalent / assistance périscolaire /
entretien ménager : Marie-Christine Leseau

CAE : Gilbert Gadaud

Services scolaires

Agent de maîtrise : Monique Guérot-Valette

Cantinières :

Marie-Claire Arcin (St Sulpice, plus garderie du midi)

Patricia Thomas (La Celle Dunoise)

Garderie du midi à La Celle Dunoise : Nathalie Jouilleton

Les agents communaux vous présentent
leurs meilleurs vœux.

VARIATION DE L'INDICE DES FERMAGES

applicable pour les
échéances annuelles du
1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 :
- 3,04 %



dimanche 13 janvier 2019

Championnats Départementaux

LA CREUSE



Cross Country

Saint-Sulpice-le-Dunois
Commune du Pays Dunois

Renseignements

Mr. Vincent LACOTE
06 75 17 70 12



asc-la-croisiere.footeo.com
sportsathletiquesmarchois.fr

Ouvert aux non licenciés
(inscription 2 euros)

Inscription par mail :

andrechateauvieux@orange.fr



A noter

Du 20 avril au 5 mai 2019



Exposition d'Art

Samedi 26 avril 2019 à 17h45
conférence MJ Grosset-Clergeau
« Les mains bavardes »

Magazine semestriel d'informations municipales :

Dépôt légal : 1989 sous le n° 046

Directeur de publication : Gérard Delafont, Maire

Rédaction : Gérard Delafont, Marie-Claude Guignat,

Bruno Dardaillon, Robert Dumoulin, Magali Grenier, Nathalie Arousseau

Photographies : Gérard Delafont, Marie-Claude Guignat,
Cécile Meunier

Mise en page : Magali Grenier, Nathalie Arousseau

Distribution : les conseillers municipaux

Imprimé par : Espace copie plan - Rue du Docteur Brésard
23000 Guéret